

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2026

Lundi le 20 avril 2026
 À compter de 19 h 30
 Salle des délibérations du conseil municipal
 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Christian Charron

Maire

CONSEILLERS(ÈRES)

Armando Melo

Héloïse Bélanger

Barbara Morin

Michel Milette

Katherine Vézina

Johane Michaud

Jacynthe Prince

Mylène Morissette

DISTRICTS

Blanchard

Chapleau

De Sève

Ducharme

Lonergan

Marie-Thérèse

Morris

Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Christian Charron.

Assistent également :

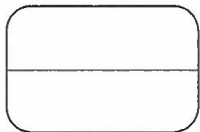
Philippe Huot

Christian Schryburt

Greffier

Directeur général

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 32.



Note au lecteur

- *Le maire ou la personne qui préside la séance a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire. Le cas échéant, son vote fait l'objet d'une mention expresse au procès-verbal. Tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée. À défaut de manifester son désaccord, il est présumé être en accord avec les décisions prises.*
- *Ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

RÉSOLUTION 2026-233

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

1.2

Adoption de l'ordre du jour

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

2.1

Première période de questions

Monsieur le Maire invite, conformément à la loi, les personnes présentes à poser des questions.

Les questions sont consignées sommairement au procès-verbal.

Aucune question

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

4.- GESTION DU TERRITOIRE

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

6.- FINANCES

7.- RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION 2026-234

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Héloïse Bélanger, il est résolu:

7.1

Nomination d'un Directeur au Service de l'urbanisme et du développement durable

- **QUE** Mme Nathalie Legault, soit et est nommée au poste de directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable de la Ville de Sainte-Thérèse, et ce, à compter du 11 mai 2026.

Son salaire et ses conditions de travail sont ceux prévus au Manuel des conditions de travail du personnel-cadre de la Ville. Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2026-235

Sur proposition de Mme la Conseillère Barbara Morin appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

7.2

Nomination d'un coordonnateur culture et loisirs - relations communautaires et inclusion sociale – Service de la culture et des loisirs

- **QUE** Mme Tanya Champoux soit et est nommée au poste de coordonnatrice culture et loisirs - relations communautaires et inclusion sociale au sein du Service de la culture et des loisirs, et ce, en date du 4 mai 2026.

Son salaire se situera à l'échelon 2 de la classe 33 de la grille salariale du personnel syndiqué CSN et ses autres conditions de travail seront celles prévues à la convention collective intervenue entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des employés(es) de la Ville de Sainte-Thérèse (CSN).

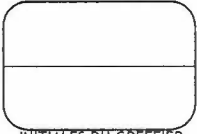
Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur.

Adoptée à l'unanimité.

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES



11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION 2026-236

12.1

Désignation
de célébrants
compétents pour
les mariages et
les unions civiles

ATTENDU QUE les articles 365, 366 et 521.2 du Code civil du Québec prévoient que les mariages et les unions civiles doivent être contractés devant un célébrant compétent, et que les maires et conseillers municipaux peuvent être désignés comme tels par le ministre de la Justice ;

ATTENDU QUE par les résolutions 2021-590 et 2025-618, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse demandait au ministre de la Justice de désigner les élus suivants à titre de célébrants compétents pour la célébration de mariages et d'unions civiles sur son territoire : M. le Maire Christian Charron, Mmes les Conseillères Mylène Morissette, Jacynthe Prince, Héroïse Bélanger et Katherine Vézina, et MM. les Conseillers Michel Milette et Armando Melo ;

ATTENDU QUE Mme la Conseillère Barbara Morin souhaite également être désignée à titre de célébrante compétente ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Katherine Vézina, il est résolu:

- **QUE** la Ville de Sainte-Thérèse demande au ministre de la Justice de désigner Mme la Conseillère Barbara Morin à titre de célébrante compétente pour célébrer des mariages et des unions civiles sur son territoire ;
- **QUE** copie de la présente résolution soit transmise au Directeur de l'état civil.

Adoptée à l'unanimité.

13.- AFFAIRES NOUVELLES

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

14.1

Deuxième
période de
questions

Monsieur le Maire invite, conformément à la loi, les personnes présentes à poser des questions.

Les questions sont consignées sommairement au procès-verbal.

M. Yannick Laurin (rue Piché) : - Monsieur remercie le conseil municipal pour la distribution de sacs de sable aux citoyens à titre de mesure préventive.

Un citoyen : - Monsieur s'adresse au conseil municipal à titre de nouveau résident thérésien.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2026-237

15.1

Levée de la séance

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Jacynthe Prince, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 19 h 39.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de maire et de greffier que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

M. Christian Charron, maire

Date

M. Philippe Huot
Greffier de la Ville

Date



INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER